

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU
CONSEIL DE TERRITOIRE N°3
25 JUIN 2018 à 19H**

L'an deux mille dix-sept, le 25 Juin à 19h15, le conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Champigny-sur-Marne, sous la Présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN.

Etaient Présents :

**Caroline ADOMO,
Patrick BEAUDOUIN,
Éric BENSOUSSAN,
Olivier CAPITANIO,
Michèle CHARBONNEL,
CROCHETON,
Carole DRAI,
Delphine FENASSE,
Jean-Philippe GAUTRAIS,
Jean-Jacques GRESSIER,
Laurent JEANNE,
Laurent LAFON,
Nadia LECUYER,
Pierre LEBEAU,
Marie-Hélène MAGNE,
Michel OUDINET,
Vincent PINEL,
Yoann RISPAL,
Igor SEMO,
Jacqueline VISCARDI**

**Sophie AMAR,
Jean-Philippe BEGAT,
Sylvain BERRIOS,
Chrysis CAPORAL,
Sylvie CHARDIN,
Isabelle DALLEAU,
Sylvain DROUVILLE,
Benoit GAILHAC,
Brigitte GAUVAIN,
Delphine HERBERT,
Sengul KARACA,
Gérard LAMBERT,
Sergine LEFIEF,
Robin LOUVIGNE,
Jacques JP MARTIN,
Gilles PANNETIER,
Régis PIO,
Christel ROYER,
Jean-Pierre SPILBAUER,**

**Thierry BARNOYER,
Jacques Alain BENISTI,
Jean-Luc CADEDDU,
Sabine CHABOT,
Stéphane CHAULIEU, Florence
Alain DEGRASSAT,
Monique FACCHINI,
René GAILLARD,
Hervé GICQUEL,
Florence HOUDOT,
Marie KENNEDY,
Dominique LE BIDEAU,
Patrick LE GUILLOU,
Anne-Marie MAFFRE BOUCLET,
Marc MEDINA,
Mary-France PARRAIN,
Christine RASETTI,
Christine RYNINE,
Annie TRICOCHÉ,**

Conseillers de territoires ayant donné pouvoir :

Clémence AVOGNON ZONON,
représentée par Yoann RISPAL

Adrien CAILLEREZ,
représenté par Sylvain BERRIOS

Christian CAMBON,
représenté par Igor SEMO

Gilles CARREZ,
Représenté par Florence HOUDOT

Pierre CARTIGNY,
représenté par Christel ROYER

Nicole CERCLEY,
représentée par Sabine CHABOT

Brigitte CHAMBRE-MARTIN
Représentée par Laurent JEANNE

Catherine CHETARD
représentée par Monique FACCHINI

Pierre-Michel DELECROIX
représenté par Carole DRAI

Olivier DOSNE
Représenté par Jean-Jacques GRESSIER

Michel DUVAUDIER
représenté par Sophie AMAR

Christian FAUTRE
représenté par Sergine LEFIEF

Jean-Jacques GUIGNARD
Représenté par Gérard LAMBERT

Michel HERBILLON
représenté par Michèle CHARBONNEL

Charlotte LIBERT-ALBANEL
représentée par Laurent LAFON

Catherine PRIMEVERT
Représentée par Thierry BARNOYER

Germain ROESCH
Représenté par Nadia LECUYER

Pascale TRIMBACH
représentée par Patrick BEAUDOUIN

Valérie ZELIOLI
Représentée par Sengul KARACA

Conseillers de territoires absents:

**Jean Marc BRETON,
François COCQ,
Nassim LACHELACHE,
Alain PAVIE,
Jean-François VOGUET**

**Chantal CANALES,
Thierry COUSIN,
Pascale MARTINEAU,
Virginie TOLLARD,**

**Nicolas CLODONG,
Pierre GUILLARD,
Jean-Jacques PASTERNAK,
Sylvie TRICOT-DEVERT,**

Monsieur Jacques JP MARTIN ayant déclaré la séance ouverte à 19h15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Igor SEMO est désigné pour remplir cette fonction.

1. Délibération n°18-30 : Election du 2^e Vice-Président en charge du programme local de l'habitat, la santé, l'emploi, la politique d'insertion

A l'unanimité des membres présents et représentés,

PROCEDE à l'élection du 2^{ème} Vice-président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois en charge de l'habitat, la santé, l'emploi, la politique d'insertion

2. Délibération n°18-31 : Remplacement d'un membre titulaire à la Commission d'Appel d'Offres de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

PROCEDE à l'élection de Monsieur Gérard LAMBERT en qualité de membre titulaire de la commission d'appel d'offres de l'EPT

3. Délibération n°18-32 : Election d'un membre suppléant à la Commission d'Appel d'offres de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

PROCEDE à l'élection de Madame Christine RYNINE en qualité de membre suppléant de la commission d'appel d'offres de l'EPT.

4. Délibération n°18-33 : Election d'un membre suppléant à la Commission d'ouverture des offres en matière de délégation de service public de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

PROCEDE à l'élection de Madame Christine RYNINE en qualité de membre suppléant de la commission d'ouverture des offres en matière de délégation de services publics.

5. Délibération n°18-34 : Restitution aux communes de Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne de certaines compétences héritées de l'ex Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne (modification de la délibération n°17-119 du 18 décembre 2017).

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE le retour aux villes de Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne de la compétence « Signalisation Lumineuse Tricolore » (sauf pour les voiries déclarées d'intérêt territorial).

DIT que l'EPT cessera d'exercer ladite compétence à compter du 1^{er} janvier 2018.

AUTORISE le Président à signer avec les Maires concernés, après avis de la CLECT, les conventions afférentes aux transferts de crédits, de personnels, de biens correspondants

6. Délibération n°18-35 : Restitution aux communes de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice de certaines compétences héritées de l'ex Communauté de communes Charenton-Saint-Maurice (modification de la délibération n°17-120 du 18 décembre 2017).

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE le retour aux villes de de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice la compétence « Transports ».

DIT que l'EPT cessera d'exercer ladite compétence à compter du 1^{er} janvier 2018.

AUTORISE le Président à signer avec les Maires concernés, après avis de la CLECT, les conventions afférentes aux transferts de crédits, de personnels, de biens correspondants

7. Délibération n°18-36 : Définition de l'intérêt territorial de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois sur la compétence « Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs » (modification de la délibération n°17-121 du 18 décembre 2017).

DIT QUE les articles 2 et 3 de la délibération n°17-121 du 18 décembre 2017 sont retirés.

COMPLETE l'article 1.1 de la délibération n°17-121 du 18 décembre 2017 en ces termes :

Sont d'intérêt territorial les équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs qui correspondent aux critères objectifs cumulatifs suivants :

- la rareté de l'équipement sur le territoire (pour être considéré comme rare l'équipement doit au moins couvrir un bassin de 100 000 habitants) ;
- le caractère recherché de l'équipement par les usagers sur le territoire ;
- la facilité d'utilisation et d'accès à l'équipement pour les usagers du territoire.

1.1.1 Les équipements de plein air qui accueillent des activités sportives de glisse urbaine et qui disposent d'un accès indépendant aux équipements sportifs et des locaux exclusivement dédiés aux répétitions musicales, hors conservatoires. Cela amène à arrêter la liste suivante :

- Salle sourde de répétition musicale au sein du « Carré », 1 rue de l'Egalité à Vincennes ;
- Salle sourde de répétition musicale au sein de la Maison des Jeunes et de la Culture, 36 Boulevard Gallieni à Nogent-sur-Marne ;
- Skate park situé boulevard des Alliés à Joinville-le-Pont ;
- Skate park situé 1 impasse Fleurus à Maisons-Alfort ;
- Skate park situé Avenue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne.

1.1.2. Sont également déclarés d'intérêt territorial les Musées suivants :

- Musée de Nogent-sur-Marne situé 36, boulevard Gallieni ;
- Musée de Saint-Maur-des-Fossés situé Villa Medicis 5 Rue Saint-Hilaire ;
- Musée de la Résistance Nationale situé 88 avenue Marx Dormoy 94500 Champigny-sur-Marne (subvention) ;
- Musée Emile Jean situé 31 rue Lenoir – 94350 Villiers-sur-Marne.

PRECISE que le bâtiment communal qui accueille le Musée de la Résistance nationale reste la propriété de la ville de Champigny-sur-Marne, qui s'engage à financer les travaux de réhabilitation prévus de longue date et partiellement lancés

8. Délibération n°18-37 : Définition de l'intérêt territorial de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois sur la compétence « construction, aménagement et entretien de la voirie ».

RECONNAIT d'intérêt territorial les voiries listées en annexe de la présente délibération à compter du 1^{er} juillet 2018.

DIT que le Territoire prend en charge l'éclairage public, les espaces verts et la signalisation lumineuse tricolore uniquement sur les voiries d'intérêt territorial, en tant que dépendances de la route.

AUTORISE le Président à signer avec les Maires concernés, après avis de la CLECT, les conventions afférentes aux transferts de crédits, de personnels, de biens.

DIT que l'EPT exerce la compétence construction, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt territorial à compter du 1^{er} juillet 2018.

9. Délibération n°18-38 : Marché formalisé de travaux de voirie à vocation intercommunale sur le territoire de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois. Approbation du dossier de consultation des entreprises. Autorisation de signature du marché.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises relatif à un marché formalisé à bons de commandes sur bordereau des prix unitaires de travaux de voirie à vocation intercommunale à effectuer sur le territoire de l'EPT Paris Est Marne&Bois,

AUTORISE le Président à engager les consultations nécessaires et à signer les marchés qui en résulteront.

10. Délibération n°18-39 : Convention relative aux conditions d'utilisation de la déchèterie de Grand Paris Grand Est située à Noisy-le-Grand par les habitants de Paris Est Marne&Bois – Autorisation donnée au Président de signer la convention.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention relative aux conditions d'utilisation de la déchèterie de Grand Paris Grand Est située à Noisy-le-Grand par les habitants de Paris Est Marne&Bois,

AUTORISE le Président à signer ladite convention,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'EPT Paris Est Marne&Bois

11. Délibération n°18-40 : Adhésion au SYCTOM de l'EPT Grand Paris Grand Est – Commune de Noisy le Grand

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le principe de l'adhésion au SYCTOM de la commune de Noisy-le-Grand via l'EPT Grand Paris Grand Est dont elle fait partie.

12. Délibération n°18-41 : Vote du règlement de service public assainissement collectif

A l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE le règlement de service public d'assainissement collectif de Paris Est Marne& Bois

TRANSFERE à l'occasion de l'adoption du règlement de service assainissement, le pouvoir de police administrative spéciale en matière d'assainissement, tel que défini à l'article L.5211-9-2 du CGCT

PRECISE que le pouvoir de police judiciaire, tel que défini à l'article L.2122-31 du CGCT et le pouvoir de police administrative générale, tel que défini à l'article L.22-12-1 et suivants du CGCT, sont conservés par les maires

AUTORISE le Président à signer les actes afférents à l'application du règlement de service assainissement de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne&Bois,

13. Délibération n°18-42 : Contrat de délégation de service public de l'assainissement sur le territoire des communes de Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne (ex-CAVM). Société VEOLIA. Avenant N° 2. Autorisation de signature du marché.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet d'avenant N°2 au contrat de délégation du service public de l'assainissement des réseaux situés sur les communes de Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne,

AUTORISE le Président à signer le document correspondant.

14. Délibération n°18-43 : Convention de co-maitrise d'ouvrage pour la mise en compatibilité du réseau d'assainissement. Réalisation du site de maintenance et de remisage Ligne de métro N° 15 sud. Société du Grand Paris. Avenant N°1 de prolongation de durée.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les termes de l'avenant N°1 de prolongation de durée de la convention de co-maitrise d'ouvrage N° 2015CONV055 en date du 30 Juillet 2015 portant sur la mise en compatibilité du réseau d'assainissement nécessaire à la réalisation du site de maintenance et de remisage de la ligne N°15 sud.

AUTORISE le Président à signer le document correspondant.

15. Délibération n°18-44 : Convention d'objectifs – Association Vivre et Entreprendre

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec l'association Vivre et Entreprendre pour l'exercice 2018, jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 38 000 euros pour l'exercice 2018 à l'association Vivre et Entreprendre.

16. Délibération n°18-45 : Convention d'objectifs – Mission locale intercommunale des Bords de Marne

A l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la Mission Locale intercommunale des Bords de Marne pour l'exercice 2018, jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 149 610 euros pour l'exercice 2018 à la Mission Locale intercommunale des Bords de Marne.

17. Délibération n°18-46 : Convention d'objectifs – Mission locale Charenton, Saint-Maurice, Maisons-Alfort, Saint-Maur-des-Fossés

A l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la Mission Locale intercommunale de Maisons-Alfort/Charenton-le-Pont/Saint-Maurice/Saint-Maur-des-Fossés pour l'exercice 2018, jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 68.000 euros pour l'exercice 2018 à la Mission Locale intercommunale de Maisons-Alfort/Charenton-le-Pont/Saint-Maurice/Saint-Maur-des-Fossés.

DIT QUE les crédits nécessaires au versement de la subvention sont inscrits au budget de l'exercice 2018 de l'EPT ParisEstMarne&Bois.

18. Délibération n°18-47 : Bilan de mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée du PLU de Maisons-Alfort

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le bilan de mise à disposition du public tel que présenté

APPROUVE la modification simplifiée du PLU de Maisons-Alfort

19. Délibération n°18-48 : Modification simplifiée du PLU de Saint-Mandé : définition des modalités de mise à disposition du public.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DIT** que le dossier sur le projet de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Mandé, sera mis à disposition du public à compter du 16 juillet 2018 jusqu'au 31 août 2018 inclus.
- **DIT** que les modalités de cette mise à disposition seront les suivantes :
 - Parution d'un avis au public dans un journal diffusé dans le département au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition,
 - Pose d'affiches sur les panneaux administratifs de la Commune de Saint-Mandé et au siège de l'EPT ParisEstMarne&Bois pendant toute la durée de la mise à disposition du public,
 - Avis dans le magazine d'information de la ville de Saint-Mandé (SMI du mois de juillet/août 2018).
 - Mise à disposition du dossier en Mairie de Saint-Mandé et d'un registre de concertation permettant au public de formuler ses observations à l'accueil des Services Techniques – 10 place Charles Digeon – 94160 Saint-Mandé, du lundi au jeudi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 00 et le vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13h30 à 17h, pendant 47 jours consécutifs.
 - Mise à disposition du dossier pour consultation sans registre dans les locaux administratifs de l'EPT ParisEstMarne&Bois, 15 avenue Jean Jaurès à Joinville-Le Pont

(Direction de l'Urbanisme, 2^{ème} étage) du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 17 h 00 pendant 47 jours consécutifs

- Mise à disposition du dossier sur le projet de modification simplifiée du PLU, sur le site de la Commune de Saint-Mandé,
 - Avis sur l'adresse mail : modificationsimplifieeplu@mairie-saint-mande.fr ou par écrit à l'adresse suivante : Service de l'Urbanisme – Mairie de Saint-Mandé – 10 place Charles Digeon– 94160 Saint-Mandé.
- **DIT** que le dossier mis à la disposition du public est constitué des pièces suivantes :
 - Un registre de concertation,
 - Une note de présentation sur le projet de modification simplifiée exposant les motifs,
 - Le document graphique du PLU dans sa version actuelle et dans la version proposée à modification simplifiée,
 - L'annexe 5 au PLU dans sa version actuelle et dans la version proposée à modification simplifiée,
 - Le cas échéant, les avis des Personnes Publiques Associées.
 - **DIT** qu'à l'issue de la mise à disposition, les registres de la concertation portant sur la modification simplifiée seront clos et signés par le M. le Président de l'EPT ParisEstMarne&Bois. Un bilan sera dressé et présenté devant le conseil territorial, sur le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public.

20. Délibération n°18-49 : Projet Charenton-Bercy : Approbation du protocole pour la conception et la conduite du projet – autorisation au Président de signer le protocole.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les termes du protocole de partenariat pour la conception et la conduite du projet de Charenton-Bercy à Charenton-le-Pont à passer avec l'Etat, l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, la commune de Charenton-le-Pont et Grand Paris Aménagement.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le protocole de partenariat pour la conception et la conduite du projet Charenton-Bercy ainsi que toutes les pièces administratives afférentes, avec l'Etat, la commune de Charenton-le-Pont, l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et Grand Paris Aménagement.

21. Délibération n°18-50 : Autorisation donnée au Président de solliciter une subvention auprès de l'ANAH et tout autre organisme financeur pour la réalisation d'un diagnostic préalable à l'étude pré-opérationnelle relative à l'habitat ancien sur la commune de Charenton-le-Pont

A l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président à solliciter une subvention à l'ANAH ainsi qu'auprès de tout organisme financeur

22. Délibération n°18-51 : Approbation du rapport d'activité 2017 de la gare RER E Nogent-Le Perreux-sur-Marne

APPROUVE le rapport d'activité 2017.

DIT que les recettes correspondantes seront affectées au chapitre 70 du budget principal.

23. Délibération n°18-52 : Participation du Territoire ParisEstMarne&Bois à la consultation internationale sur le devenir des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies rapides et structurantes du Grand Paris lancées par le Forum Métropolitain du Grand Paris

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la participation de l'établissement public territorial Paris Est Marne&Bois à la consultation internationale sur le devenir des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies rapides du Grand Paris, lancé par le Forum Métropolitain du Grand Paris, selon les termes de la convention jointe.
- **DECIDE** le versement d'une participation de 30.000 € au titre au titre de ce partenariat.

24. Délibération n°18-53 : Participation de Paris Est Marne&Bois à la consultation pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique géré par Ile-de-France Mobilités

DONNE SON ACCORD pour être associé à la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire Paris Est Marne&Bois.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

25. Délibération n°18-54 : Reconduction du dispositif du « Passeur de rives de la Marne » pour l'année 2018 et autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de reconduire le dispositif du « Passeur de rives de la Marne » pour l'année 2018.

APPROUVE le montant de la subvention allouée par l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois pour ce dispositif et imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE le Président, ou son conseiller délégué, à signer la convention quadripartite avec la ville de Champigny-sur-Marne, l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois l'association Au fil de l'eau et la société Fayolle Plaisance.

26. Délibération n°18-55 : Approbation du compte de gestion 2017 - Budget Principal

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion du budget principal de l'EPT Paris Est Marne&Bois pour l'exercice 2017 arrêté par Mme Marie-Christine VILAINE comptable public

AUTORISE Monsieur le Président à signer le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2017.

27. Délibération n°18-56 : Approbation du compte administratif 2017 et constatation des résultats - Budget Principal

DONNE ACTE à Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois de la présentation du compte administratif de l'exercice 2017 conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14.

APPROUVE les modifications des résultats de clôture de l'exercice 2017, pour mettre en concordance les résultats définitifs 2017 du compte administratif avec le compte de gestion du Comptable public, du fait d'opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le Comptable public venant augmenter de + 476 678,88€ le résultat de clôture 2017 de la section de fonctionnement et de + 2 699,08€ celui de la section d'investissement.

APPROUVE ainsi les résultats définitifs de l'exercice 2017 qui sont égaux à :

Résultat de clôture 2017 (hors restes à réaliser).....	+7 597 783,93 €
Dont section de fonctionnement	+9 023 995,66 €
Dont section d'investissement	-1 426 211,73 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2017	-1 653 497,35 €
Dont recettes.....	0,00 €
Dont dépenses.....	1 653 497,35 €
Résultat net de l'exercice 2017 (avec restes à réaliser).....	+5 944 286,58 €
Dont section de fonctionnement	+9 023 995,66 €
Dont section d'investissement	-3 079 709,08 €

28. Délibération n°18-57 : Approbation du compte de gestion 2017 - Budget annexe assainissement en gestion directe

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe assainissement en gestion directe de l'EPT ParisEstMarne&Bois pour l'exercice 2017 arrêté par Mme Marie-Christine VILAINE comptable public.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le compte de gestion du budget annexe assainissement en gestion directe de l'exercice 2017.

29. Délibération n°18-58 : Approbation du compte de gestion 2017 - Budget annexe assainissement en délégation de service public

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe assainissement en délégation de service public de l'EPT Paris Est Marne&Bois pour l'exercice 2017 arrêté par Mme Marie-Christine VILAINE comptable public.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le compte de gestion du budget annexe assainissement en délégation de service public de l'exercice 2017.

30. Délibération n°18-59 : Approbation du compte administratif 2017 et constatation des résultats - Budget annexe assainissement en gestion directe

APPROUVE par délibération le compte administratif de l'exercice 2017 et d'en constater les résultats.

31. Délibération n°18-60 : Approbation du compte administratif 2017 et constatation des résultats - Budget annexe assainissement en délégation de service public

DONNE ACTE à Monsieur le Président de l'EPT de la présentation du compte administratif de l'exercice 2017 conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49.

APPROUVE les corrections à titre exceptionnel, pour mettre en concordance les résultats 2017 du compte administratif avec le compte de gestion du Comptable public, des résultats reportés de 2016 suite aux opérations effectuées par la Trésorerie dans le cadre de la dissolution du budget annexe assainissement de l'ex. CAVM.

APPROUVE ainsi les résultats définitifs de l'exercice 2017 qui sont égaux à :

<i>Résultat de clôture 2017 (hors restes à réaliser).....</i>	<i>+20 552,35 €</i>
<i>Solde des restes à réaliser de l'exercice 2017.....</i>	<i>+17 083,09 €</i>
<i>Résultat net de l'exercice 2017 (avec restes à réaliser).....</i>	<i>+37 635,44 €</i>

32. Délibération n°18-61 : Ligne de Trésorerie – Autorisation donnée à Monsieur le Président d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 5 M€ auprès de la Banque Postale pour une durée d'un an

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE un contrat de trésorerie d'un montant de 5 M€ auprès de la Banque Postale.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec la Banque Postale.

33. Délibération n°18-62 : Fixation des montants provisoires du Fonds de Compensation des Charges Territoriales socle (FCCT socle)

A l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE le montant provisoire du Fonds de Compensation des Charges Territoriales socle (FCCT socle) prévu au budget primitif 2018 à 30 846 828€, qui se répartissent tel que suit :

- Charenton-le-Pont : 11 243 142€
- Le Perreux-sur-Marne : 7 870 830€
- Nogent-sur-Marne : 7 922 841€
- Saint-Maurice : 3 810 015€

AUTORISE le Président de l'établissement public territorial à émettre des titres de recettes à l'endroit des 4 villes concernées, sur l'article 74752, pour obtenir le versement mensuel de ce FCCT provisoire socle.

34. Délibération n°18-63 : Approbation de la convention de groupement de commandes. NPNRU du quartier du Bois l'Abbé.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de créer un groupement de commandes composé des communes de Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir et l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.

DESIGNE l'EPT ParisEstMarne&Bois en qualité de coordonnateur dudit groupement.

APPROUVE les termes de la convention correspondante ci-jointe,

AUTORISE le président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce groupement de commande,

AUTORISE le Président signer les contrats conclus dans ce groupement de commandes,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux dépenses et à exécuter les marchés

35. Délibération n°18-64 : Election du représentant du Territoire comme membre de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes. NPNRU du quartier du Bois l'Abbé

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE à l'unanimité de renoncer au scrutin secret et d'adopter à mains levées la désignation du membre titulaire et du membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande pour le NPNRU du Bois l'Abbé ;

PROCEDE à l'élection du membre titulaire et du membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commandes NPNRU Quartier du Bois l'Abbé.

36. Délibération n°18-65 : Transfert de personnels sur les compétences « gestion des déchets ménagers et assimilés », « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial », « développement et aménagement économique, social et culturel » et « aménagement de l'espace »

A l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président à signer les arrêtés conjoints de transfert.

37. Délibération n°18-66 : Modification du tableau des effectifs de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs de l'EPT tel que ci-annexé,

IMPUTE la dépense correspondante au chapitre 012 du budget de l'EPT.

38. Délibération n°18-67 : Convention de mise à disposition de personnels entre les Communes membres et l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois. Autorisation donnée au Président de signer la convention.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les conventions de mise à disposition de personnels, ci-annexées, dans le cadre du transfert des compétences « eau et assainissement », « gestion des déchets ménagers et assimilés », « Plan Climat Air Energie Territorial « Politique de la ville », « Plan local d'urbanisme intercommunal », « Aménagement de l'espace », « Aménagement et développement économique, social et culturel » des communes membres au profit de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.

AUTORISE le Président à signer lesdites conventions.

39. Délibération n°18-68 : Renouvellement du Comité Technique de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, fixation du nombre des représentants du personnel au Comité technique et institution du paritarisme.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la création d'un comité technique au sein de l'EPT ParisEstMarne&Bois,

FIXE à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

DECIDE d'instaurer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

40. Délibération n°18-69 : Possibilité d'accueil d'un ou plusieurs étudiant(e)s en contrat d'apprentissage au sein de l'EPT ParisEstMarne&Bois

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la mise en place d'un ou plusieurs contrats d'apprentissage au sein de l'EPT Paris Est Marne&Bois.

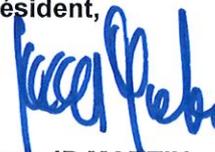
IMPUTE la dépense correspondante au chapitre du budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.



Le Président,



Handwritten signature of Jacques JP MARTIN in blue ink.

Jacques JP MARTIN